

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 11

Objet : Tarif de location du podium roulant

VU la note de synthèse n° 2022-09 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis de la commission « finances, affaires générales et personnels » du 23 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Madame Christine GRILLOT, conseillère municipale déléguée aux finances,

CONSIDERANT que la ville de Poligny dispose d'un podium roulant abrité dans un hangar à Grozon. Ce podium est sur une remorque et peut être déplacé par deux agents municipaux,

CONSIDERANT que la ville a eu plusieurs demandes de prêt de ce podium par des personnes publiques ou privées,

CONSIDERANT qu'il conviendrait d'ajouter un tarif de location de ce podium au sein des tarifs des services publics établis chaque année par le Conseil Municipal,

Ainsi, 2 tarifs pourraient être établis :

- 1 tarif avec déplacement du podium emmenés par 2 agents municipaux sachant qu'il pourrait être ajouté un tarif kilométrique à la main d'œuvre de 2 x 2h pour l'installation et 2 x 1h pour la désinstallation ;
- 1 tarif sans main d'œuvre avec récupération et retour du podium au sein des ateliers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

.../.

.../ 2 -

1/ FIXE un tarif de location lorsque le podium roulant est déplacé par les agents municipaux :

- tarif kilométrique 1.50 euros /km parcouru pour emmener et pour récupérer le podium ;
- tarif forfaitaire pour le déplacement aller et retour par les agents 6 h x 20.57 € (moyenne des agents techniques susceptibles d'emmener le podium) = 123.42 € arrondi à 124 € ;
- tarif de location à la journée du podium 400 €.

2/ FIXE un tarif de location à la journée lorsque le podium est récupéré et ramené au sein des ateliers municipaux : 400 €.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET